

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal**Du mardi 29 mars 2022 à Penthalaz****1. Propos de bienvenue**

Le président M. Pierre AUBRY prend la parole et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes et remercie la commune de Penthalaz qui nous reçoit à la salle du Verger. Il remercie particulièrement la présence de M. Jean-François BORGEAUD, directeur des écoles de Cossonay. En l'absence de Mme Samanta CARDAROPOLI, Mme Valérie CODINA CERVELLIN assume la tâche de secrétaire pour la présente séance. L'assemblée accepte ce remplacement à l'unanimité des membres présents.

2. Appel

La secrétaire prend la parole pour l'appel.

Sont présents : 31 personnes dont 16 délégués municipaux, et 15 délégués des conseils. Le quorum étant atteint (majorité absolue des membres +1 et les 2/3 tiers des communes membres), l'Assemblée peut valablement siéger.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021

Ce document a été envoyé à chaque membre et personne ne demande sa lecture. Il est accepté à l'unanimité. Le président remercie sa rédactrice, Mme Samanta CARDAROPOLI, secrétaire.

4. Assermentations éventuelles

Mesdames Amélie CHANSON, Fanny FAILLETAZ, Maryline ROCHAT et Monsieur Etienne CLERC sont assermentés par le président.

5. Communications du bureau et courrier

Aucune communication ni courrier.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)**M. Albert EMERY, président :**

Rien de particulier à signifier. Le CODIR a une nouvelle secrétaire, en la personne de Mme Sophie MONCADA qui bénéficie d'une expérience similaire dans une autre région du canton.

Mme Florence TEXIER-CLAESSENS :

Ouverture du CLAC le 9.11.2021 qui est un grand succès. Entre 70 et 100 passages ont été enregistrés, ce qui est la limite de la saturation. C'est un lieu agréable avec des tables de ping-pong mais le temps pour la PS4 est limité à 5 min !

C'est un endroit agréable pour parler. Les 7-8P ont la salle de rythmique réservée. Ils ne sont donc plus dérangés.

Une commission des élèves se réunit régulièrement avec Mme MEYSTRE pour évaluer l'accueil de la cantine. Le contact avec le personnel est apprécié. La qualité est relevée ainsi que les repas. Les élèves apprécient le retour des pichets d'eau, les hamburgers et les frites !

M. Lionel VIDOUDEZ

Tout se passe bien dans le domaine du transport. Pas d'incident majeur à mentionner malgré la COVID. Affaire à suivre.

M. Christian LIARD

On est en cours d'installation d'un bureau pour notre secrétaire et notre boursière dans le PAM 1 à Cossonay. Il y aura davantage d'espace. Il n'y aura plus de bureau à Penthalaz pour l'ASIcOpe.

7. Préavis du Bureau N°1/2022 relatif à la fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, du bureau et des commissions de l'ASIcOpe ainsi que des indemnités des membres du Conseil d'établissement

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme. Caroline JAUGEY, Vufflens-la-Ville.

Le président donne la parole à l'assemblée mais personne ne la prend.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASIcOpe

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le rapport du bureau du Conseil,
- ouï le rapport de la commission de gestion,

décide

d'accepter le tarif des indemnités des membres du Conseil intercommunal, du bureau et des commissions ainsi que la fixation des indemnités des membres du conseil d'établissement et de son bureau, tels que proposés dans le présent rapport.

Les délégués approuvent le préavis du Bureau N°1/2022 à l'unanimité.

8. Préavis du Comité de Direction N°1/2022 relatif aux comptes 2021 de l'ASIcOpe

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mme. Caroline JAUGEY, Vufflens-la-Ville.

Le président donne la parole à l'assemblée mais personne ne la prend.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASIcOpe

- vu le préavis du Comité directeur N°1/2022, relatif aux comptes 2021 de l'ASIcOpe,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter les comptes 2021 de l'ASIcPe tels que présentés et d'en donner décharge au Comité directeur, à la boursière et à la commission de gestion.

Les délégués approuvent le préavis du Comité directeur N°1/2022 à l'unanimité.

9. Projet LIFT

Le président donne la parole au directeur de l'établissement secondaire M. Jean-François BORGEAUD pour l'introduction du sujet suivant.

Présentation du projet LIFT (en annexe du présent PV).

L'objectif de cette présentation au Conseil intercommunal de l'ASIcPe est que chaque délégué fasse le relais auprès de sa commune. Il y a un besoin de créer un réseau auprès des entreprises et employeurs potentiels afin d'accueillir les jeunes qui participent à ce projet. L'accueil se fait en dehors des heures scolaires.

Certaines entreprises ou sociétés ont déjà manifesté de l'intérêt comme l'EMS de Senarclens. Mais le réseau reste à construire. Il faudrait une vingtaine de structures pour permettre la pérennisation du projet. Trois critères sont fixés aux structures d'accueil :

1. La bienveillance et l'envie d'accompagner le jeune.
2. Avoir une tâche à lui faire faire.
3. Petite rémunération demandée de l'ordre de CHF 5.-/heure.

Il convient de faire attention aux tâches dangereuses mais pas d'autre restriction. Tout l'enjeu réside dans l'équilibre entre le nombre d'élèves et le nombre d'entreprises. L'objectif est bien la découverte du monde professionnel et non celle d'un métier à proprement parlé.

L'élève ne choisit pas la place afin de découvrir et s'ouvrir. Cela doit également lui permettre de se questionner.

Ce projet est destiné à quelques élèves qui éprouvent quelques difficultés à l'école. Ils sont sélectionnés par les conseils de classe, après discussion entre professionnels. Mais en final, l'enfant doit avoir envie d'y aller, il est donc finalement volontaire ce qui est d'autant plus important que la relation avec l'entreprise doit bien se passer dans le temps (3 mois).

10. Elections éventuelles

Aucune élection.

11. Propositions individuelles et divers

La prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal se déroulera le 20 septembre 2022 à 19h dans un lieu encore à définir, mais normalement à L'Isle. L'objet principal de cette séance sera le budget 2023.

Afin de permettre à la commission de gestion de se préparer suffisamment tôt, la date de la séance avec le Comité directeur est fixée au 1^{er} septembre 2022 à 18h. L'emplacement exact sera communiqué à la commission en temps utiles.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Yves Jauner, président du CODIR, remercie la commission de gestion qui a fait un très bon rapport ainsi que la boursière pour son excellent travail.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance à 20h05.

Le président :



La secrétaire :

